

# CORONAVIRUS, POUR SE PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES



17 mars 2020

## COMMUNIQUÉ DE LA VILLE

### Coronavirus : Rappel sur les mesures prises par le maire pour la Ville

La diffusion du coronavirus COVID-19 mets la France dans une situation sanitaire inédite et nous oblige à **prendre des mesures pour essayer de limiter la propagation du virus sur le territoire.**

Depuis le 26 février 2020, des mesures spécifiques ont été prises pour protéger au mieux les Rueillois. Ces mesures ont été renforcées dans la mesure du possible, chaque fois que nécessaire par la **cellule de crise** dirigée par le maire et orchestrée par Madame Barry, directrice du pôle Solidarité sous la responsabilité de Monsieur Perruche, directeur général des services, pour maintenir la vie sociale et locale de notre ville. Les activités des clubs et des associations ont été suspendues.

#### Récapitulatif des mesures (liste complète de ces mesures sur le site internet de la Ville : [ICI](#) )

- Mesures au stade 1

Dans un premier temps la population a été informée des mesures de précaution et des gestes barrières pour freiner le virus. De nombreuses consignes ont été faites pour la tenue des manifestations.

- Mesures au stade 2

Lors de l'activation du stade 2, des mesures ont été renforcées avec la **fermeture de tous les équipements accueillant du public.**

- Mesures au stade 3 :

Le discours du Président de la République du lundi 16 mars 2020 conduit le maire à prendre de nouvelles mesures dans le cadre du stade 3 qui a été déclenché, afin de protéger les Rueillois et les agents municipaux **tout en maintenant une continuité du service public.** Ces mesures sont évolutives.

La continuité du service public restant assurée, la **Mairie restera ouverte** aux heures habituelles (**exception : fermeture le samedi matin**).

Dans la mesure où de nombreux agents ont été mis en situation de télétravail dès aujourd'hui les services seront adaptés aux circonstances :

- **L'hôtel de ville restera ouvert** (cartes d'identité et passeports, mariages, enregistrement des décès, droit des sols, urbanisme).
- **Gratuité** des parkings de surface dès dimanche 15 mars.
- **Trois accueils de loisirs** (Pasteur, Albert Camus, Claude Monet) et **deux crèches** (L'Orange bleue et Les Petit pas) accueilleront les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise.
- **Les services de solidarité** : Un accueil commun est assuré pour le CCAS et la maison de l'Autonomie et la délivrance de secours exceptionnels pour les urgences alimentaires, avec la poursuite du **portage de repas à domicile** chez les personnes âgées. **Les missions de l'épicerie sociale** et de la **Boussole** sont assurées.
- **La police municipale** continuera son activité. Tél : 01 47 32 46 46.

Des mesures complémentaires ont également été prévues pour **garantir les conditions de travail des professionnels de santé** dans cette crise sans précédent. Pour pallier à la rupture de **masques FFP2**, la Ville mettra à disposition des professionnels de santé et de l'hôpital Stell, deux cent unités, dans l'attente de la mise à disposition du stock national.